

# Taskforce Culture

Communiqué de presse du 8 juin 2021

## Prise de position concernant le certificat Covid, 08.06.21

La position de la Taskforce Culture concernant le certificat Covid est claire et critique. La Taskforce Culture soutient cette position depuis des semaines vis-à-vis des politiques et des autorités :

- Le certificat Covid est un document qui doit surtout servir pour permettre les voyages internationaux, y compris pour les acteurs et actrices culturel·les.
- On ne peut accepter son utilisation dans le secteur culturel en Suisse que si c'est pour une phase transitoire extrêmement courte et clairement définie ; en aucun cas, le certificat ne peut représenter l'unique solution permettant l'organisation et la participation à des événements culturels.
- Le certificat Covid, s'il est mis en œuvre de manière concrète, peut permettre de rétablir rapidement la possibilité d'organiser de grands événements et notamment des soirées dansantes dans les clubs.
- Il faut que les organisateur·rices de manifestations puissent également continuer à organiser des manifestations culturelles avec des plans de protection conventionnels. Il ne doit y avoir aucune obligation d'utiliser le certificat Covid.
- La décision de ne pas utiliser le certificat ne peut en aucun cas entraîner la perte de l'accès aux indemnités pour les organisateur·rices d'événements.
- Si le certificat Covid est utilisé, il n'y a pas lieu d'imposer d'autres restrictions telles que la limite de capacité, l'obligation de consommer assis ou l'exigence de porter un masque.
- Le certificat Covid doit pouvoir être délivré facilement et rapidement (même à court terme).
- Les coûts d'infrastructure, de personnel et de test lors de l'utilisation du certificat Covid sont à la charge de la Confédération et/ou des cantons.
- Les organisateur·rices de l'événement ne sont pas responsables si une personne présente un faux certificat Covid et/ou si une infection se produit pendant l'événement.

L'utilisation du certificat Covid tel que présenté par le Conseil fédéral le 19 mai et le 4 juin fait également l'objet de controverses au sein du secteur culturel suisse.

On admet que le certificat joue un rôle important s'agissant des voyages internationaux, ceci également pour les professionnel·les de la culture. Si le certificat est mis en œuvre de manière pratique, pour une période courte et clairement délimitée, il peut certes faciliter l'organisation de certains types d'événements publics, tels que les grandes manifestations ou les événements clubbing ou en discothèque. Mais d'autres secteurs culturels rejettent par principe les événements réservés exclusivement à un public en possession d'un certificat. Il ne faut pas qu'ils subissent de ce fait un désavantage économique. Il ne sera donc pas possible de mettre en place une solution unique pour tous les secteurs et toutes les formes de manifestations. Les autorités doivent respecter ce fait. Dès que l'on aura atteint la « phase de normalisation » définie par le modèle des trois phases, en l'état actuel des choses probablement en septembre 2021, toutes les exigences et restrictions relatives à l'organisation d'événements devront être progressivement abandonnées. C'est ce qu'a annoncé le Conseil fédéral à la fin du mois d'avril avec la présentation du modèle des trois phases. Nous le prenons au mot. D'ici là, il doit rester possible d'organiser des manifestations culturelles sans certificat, mais avec les plans de protection habituels.

Task-force Culture  
c/o Suisseculture  
Kasernenstrasse 23  
CH-8004 Zurich  
T +41 43 322 07 30  
<https://taskforceculture.ch>  
[taskforce@suisseculture.ch](mailto:taskforce@suisseculture.ch)

## **Les conditions suivantes doivent être remplies :**

### **Pas d'exclusion – libre accès à la culture pour toutes et tous**

Le certificat ne doit pas engendrer « l'exclusion culturelle » de certains groupes de personnes, par exemple des jeunes qui ne peuvent pas encore être vaccinés. Il faut donc veiller dès le départ à ce que toutes les catégories de personnes puissent obtenir un certificat sans difficulté, indépendamment de certaines caractéristiques ou de leur statut (par exemple en acceptant également les documents d'identité non officiels). Il faut que l'accès aux tests qualifiés, y compris les tests d'anticorps, soit accessible, facilement et gratuitement ; et les cantons doivent garantir une capacité de tests permettant de répondre à une demande accrue, par exemple à l'approche d'une grande manifestation.

### **Liberté de choix du système**

Pour les mêmes raisons, les organisateur·rices doivent avoir le choix d'organiser leur événement en utilisant le certificat ou en imposant les plans de protection définis et connus. Si un organisateur·rice décide d'utiliser le certificat Covid, il n'a pas à mettre en œuvre d'autres mesures de protection telles que l'obligation de porter un masque, la distance sociale, ou l'obligation de consommer assis (voir par exemple le concours de l'Eurovision 2021 avec 3500 personnes occupant 3500 sièges sans masque). Cela doit s'appliquer de la même manière à tous les événements, quel que soit le nombre de participant·es.

### **Maintenir les mesures d'indemnisation**

Indépendamment de cela, les organisateurs (ainsi que les acteur·rices culturel·les) continuent de compter sur les mesures d'indemnisations. Le droit à ces aides doit rester valable dans tous les cas. Il est clair qu'il faudra attendre l'année prochaine avant que le secteur culturel retrouve un « fonctionnement normal ».

### **Délai clairement établi, et le plus court possible**

Le secteur de la culture est d'avis que le certificat Covid ne peut être qu'une solution temporaire et limitée dans le temps jusqu'à la phase de la normalisation. Tout comme les autres mesures, il n'aura pas d'utilité dans un retour prévisible à la normalité.

### **Les questions qui restent ouvertes**

Enfin, le secteur de la culture se pose encore de nombreuses questions, tout aussi importantes, concernant la manipulation pratique : approbation des autotests fiables ? Prise en compte et financement des tests anticorps ? Les cantons ont-ils une capacité de test suffisante pour faire face à l'affluence avant les grandes manifestations (également pour que les personnes ne doivent pas être testées plusieurs fois lors de manifestation sur plusieurs jours, de même que le staff travaillant sur l'événement)

### **Contacts :**

fr: Anya della Croce, Coordinatrice romande de Petzi, T 076 373 41 57, [office@petzi.ch](mailto:office@petzi.ch)

de: Jonatan Niedrig, Geschäftsführung Petzi Deutschschweiz, T 078 710 55 84, [buero@petzi.ch](mailto:buero@petzi.ch)

Alex Meszmer, Geschäftsleiter Suisseculture – Dachverband der Schweizer Kulturschaffenden  
T 076 495 92 26, [alexmeszmer@suisseculture.ch](mailto:alexmeszmer@suisseculture.ch)

it: Cristina Galbiati, membro di comitato t. Professionisti dello spettacolo Svizzera, T 078 698 16 67, [cristina.galbiati@tpunto.ch](mailto:cristina.galbiati@tpunto.ch)

### **Par le biais de la Taskforce Culture : <https://taskforceculture.ch>**

**Les membres la Taskforce Culture :** Olivier Babel (LIVRESUISSE), Stefan Breitenmoser (SMPA – Swiss Music Promoters Association), David Burger (MMFS – MusicManagersForum Suisse), René Gerber (CinéSuisse – Dachverband der Schweizerischen Film- und Audiovisionsbranche, ProCinema – Schweizerischer Verband für Kino und Filmverleih), Regine Helbling (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Liliana Heldner (DANSE SUISSE – Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden), Christian Jelk (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Sandra Künzi (t. Theaterschaffende Schweiz), Alex Meszmer (Suisseculture), Marlon Mc Neill (IndieSuisse – Verband unabhängiger Musiklabels und -produzent\*innen, SMECA – Swiss Media Composers Association), Jonatan Niedrig (PETZI – Verband Schweizer Musikclubs und Festivals), Nicole Pfister Fetz (A\*dS – Autrices et auteurs de Suisse, Suisseculture Sociale), Rosmarie Quadranti (Cultura), Nina Rindlisbacher (SMR – Schweizer Musikrat), Beat Santschi (SMV – Schweizerischer Musikerverband, die Schweizer Musiker\*innengewerkschaft), Christoph Trummer (SONART – Musikschaffende Schweiz)